DEPARTEMENT DE L'AIN
Arrondissement de Bourg-en-Bresse
Canton de St Etienne-du-Bois

MAIRIE DE JASSERON

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Portant organisation d'un vide-grenier communal et réglementation temporaire de l'occupation de la place André Galland

Monsieur le Maire de la Commune de Jasseron,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et suivants ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2213-2 relatifs aux pouvoirs du maire en matière de circulation, d'arrêt et de stationnement ;

Vu le Code de commerce et notamment les dispositions relatives aux ventes au déballage ;

Considérant que la Commune de Jasseron organise directement un vide-grenier sur la place André Galland ;

Considérant qu'il convient de permettre le bon déroulement de cette manifestation et d'assurer la sécurité des exposants, des visiteurs, des riverains et des usagers de la voie publique ;

Considérant qu'il convient, à cette fin, de réglementer temporairement l'occupation de la place André Galland ainsi que, le cas échéant, la circulation et le stationnement des véhicules ;

ARRÊTE

Article 1er :

La Commune de Jasseron organise un vide-grenier communal qui se déroulera :

Le dimanche 13 septembre 2026
Place André Galland à Jasseron
De 7 h 30 à 12 h 30.

La manifestation est organisée sous la responsabilité de la Commune de Jasseron.

Article 2 :

La place André Galland est affectée à l'organisation du vide-grenier pendant la durée nécessaire à l'installation, au déroulement et au rangement de la manifestation.

Les emplacements destinés aux exposants seront définis et attribués par la Commune.

Les installations devront être disposées de manière à maintenir les accès nécessaires aux riverains, aux services de secours et aux services publics.

Article 3 :

Afin de permettre l'installation et le bon déroulement de la manifestation, le stationnement des véhicules pourra être interdit sur les emplacements concernés par le vide-grenier pendant la période définie par les services municipaux.

Les véhicules en infraction pourront faire l'objet des mesures prévues par la réglementation en vigueur.

La signalisation réglementaire nécessaire sera mise en place par les services municipaux.

Article 4 :

Pendant la durée de la manifestation, la circulation des véhicules pourra être temporairement réglementée sur les voies desservant la place André Galland, selon les nécessités liées à l'installation, au déroulement et au démontage du vide-grenier.

Les véhicules des services de secours, de sécurité, d'intervention et des services publics devront pouvoir circuler et accéder aux lieux en permanence.

Article 5 :

Les installations et les emplacements des exposants devront être disposés de manière à ne pas créer de danger pour les participants ou les visiteurs.

Les passages nécessaires à l'intervention des services de secours devront rester libres en permanence.

Toute installation présentant un danger pour le public pourra être déplacée ou retirée.

Article 6 :

La manifestation devra respecter les dispositions législatives et réglementaires applicables aux vide-greniers et aux ventes au déballage.

Les participants particuliers ne pourront proposer à la vente que des objets personnels et usagés, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

La Commune veillera au respect des obligations réglementaires applicables aux participants et à la tenue des documents nécessaires à la manifestation.

Article 7 :

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa publication :

– d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Jasseron, cette démarche ayant pour effet de suspendre le délai de recours contentieux ;

– d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon (184 rue Duguesclin, 69003 Lyon), par courrier ou par voie électronique au moyen de l'application *Télérecours citoyen* accessible depuis le site www.telerecours.fr.

MAIRIE DE JASSERON 01250 AIN

Fait à Jasseron, le 7 septembre 2026

Sébastien GOBERT
Le Maire